DE REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi douze juin, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation: 03 juin 2019

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, NYZAM Fabienne, Messieurs FAURE Jean-Claude,

AUTHIER Adrien, PASQUAUD Roland, DE GUILLEBON Olivier, CHATENET Fabrice.

Démissionnaire: Madame MARTIN Sandrine

Excusés: Monsieur REID Derek, WLOCZYSIAK Catherine.

Madame NYZAM Fabienne a été désignée secrétaire de séance.

Lecture du compte rendu de la dernière réunion.

Recensement de la population 2019 :

Résidences principales : 190 Résidences secondaires : 111 Total des logements : 301 Bulletins individuels : 375

<u>Aménagement de la RD 17</u>: fin de l'appel d'offre le 07 juin, 3 entreprises ont soumissionné. Résultat de l'analyse des offres le mercredi 26 juin à 17h.

Monsieur le Maire fait part au conseil du <u>courrier de Monsieur et Madame WILSON</u>, 19 Chemin du Moulin qui s'oppose à la construction d'une maison sur le terrain jouxtant leur habitation.

Restaurant:

Présentation de la Candidature de Monsieur ROUVEROT Cyril

Présentation du document de travail de Monsieur CHEVRE

Présentation des devis de mise en conformité du restaurant (Agur compteur eau, Gouwy plomberie, Adamy carrelage).

Monsieur CHEVRE, consultant, vient présenter son document de travail définitif vendredi 14 juin à 11h.

Vote:

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres se prononce pour :

- Recruter Monsieur ROUVEROT Cyril
- La signature le plus rapidement possible du bail
- La gratuité de deux mois pour le loyer pour compenser le montant des travaux effectués par le nouveau locataire
- Signature de la convention passée avec Monsieur CHEVRE pour faciliter l'installation du nouveau restaurateur après rediscutions sur les points ne concernant pas la commune.
- Que le local (plonge) appartenant à Monsieur et Madame TRAPP soit directement pris en location par la commune au montant de 50 à 60 euros HT par mois (à discuter) et répercuté sur le locataire.

- Virement de crédit du budget communal section investissement opération « aménagement du bourg » d'une somme de 20 000 euros sur le budget restaurant pour financer les travaux.
- Demande à la Trésorerie que les loyers fassent l'objet d'une procédure de prélèvement automatique

<u>Transfert voirie départementale RD 139 de l'entrée du bourg (devant la Mairie) à la limite de la commune de Saint Privat</u>

Lors d'une rencontre avec Monsieur le Maire et des représentants du conseil départemental il a été abordé le sujet de la domanialité et l'entretien des routes départementales à moins de 250 véhicules/jour.

Le département propose deux alternatives soit baisser sensiblement son niveau de service en matière d'entretien des voies concernées soit accompagner les communes dans un reclassement en voie communale avec une compensation financière forfaitaire (remise en état de la couche de roulement et entretien des accotements sur une dizaine d'années).

La commune est concernée par la RD 139, trafic de 174 véhicules/jour sur un linéaire d'environ 2000 mètres (de la Mairie à la limite de la Dordogne) dont l'enduit de chaussée date de 2016.

Dans l'hypothèse du déclassement en voie communale de cette portion, la compensation financière s'élèverait à 8500 euros.

<u>Vote</u>: après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal approuve à l'unanimité le transfert de cette portion de voie départementale N° 139 de la Mairie à la limite de Saint Privat des Près dans le domaine de la voirie communale contre une compensation financière étant entendu que les ouvrages d'art seront toujours à la charge du département.

SYNDICAT EAU POTABLE DU SUD CHARENTE ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT PALAIS DU NE

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le comité syndical du Syndicat d'eau Potable du Sud Charente s'est prononcé favorablement, par délibération du 10 avril 2019, sur la demande d'adhésion formulée par la commune de Saint Palais du Né à partir du 1^{er} janvier 2020.

<u>Vote</u>: Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres approuve l'adhésion de la commune de Saint Palais du né au Syndicat d'Eau Potable du Sud Charente à compter du 1^{er} janvier 2020.

Convention de partage d'un désherbeur thermique avec la commune LES ESSARDS :

La commune de BONNES vient d'acquérir une désherbeur thermique pour palier à l'interdiction d'utiliser le désherbant.

L'investissement est de 2340 euros HT. La commune LES ESSARDS est intéressée par ce matériel et s'engage à payer la moitié soit 1170 euros (la commune de Bonnes récupère la TVA). Le matériel est constitué d'un chariot 3 roues, d'une lance de désherbage et d'un tuyau de 4 mètres, chaque commune utilisera sa propre bouteille de gaz propane. Le matériel sera stocké au garage communal de la commune de Bonnes après chaque utilisation. En cas de réparation, le coût sera partagé entre les 2 communes à parts égales après devis validé par les deux parties.

Adrien AUTHIER, utilisateur du matériel sur la Commune LES ESSARDS, préconise l'achat d'un harnais pour une utilisation plus facile.

<u>Vote</u> : accord à l'unanimité du conseil municipal pour cette convention de partage et l'achat d'un harnais.

Association PASS:

L'association PASS vient demain pour 2 jours pour entretenir la station d'épuration et si possible une partie du bourg.

Monsieur le Maire propose de passer une convention avec l'association PASS pour un entretien régulier deux fois par an de la station d'épuration et d'une partie du bourg selon les besoins.

Vote: accord à l'unanimité du conseil pour passer convention avec l'association PASS.

Contrat apprentissage:

En vue d'aider l'employé communal Monsieur NYZAM Michaël à partir du mois de septembre, Madame NYZAM Fabienne demande si l'emploi d'un apprenti évoqué par Madame CAVROT (responsable de la cellule Insertion et Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés) est toujours d'actualité.

Monsieur le Maire va relancer Madame CAVROT pour nous proposer des candidatures.

<u>Travaux</u>: Monsieur FAURE Jean-Claude a remplacé une lampe dans le logement de l'école.

Séance levée 23 heures 30